



Achille Zogo Andela a été condamné mercredi dernier à 35 ans de réclusion criminelle et 58 milliards de francs CFA d'amende par Tribunal criminel spécial

L'ancien PDG de la Société camerounaise de leasing maritime (SCLM) était accusé de détournement de deniers publics.

L'État camerounais lui reprochait d'avoir exploité illégalement une flotte de bateaux de pêche dont la gestion revenait, pour le compte de l'État, à la SCLM. Le gouvernement avait ainsi mis à la disposition de la société des crevettiers, construits par des chantiers navals espagnols et que l'État avait acquis suite à un crédit de 40 millions de dollars accordé par l'Instituto Commercial Official (ICO) du Royaume d'Espagne, relate le journal panafricain Jeune Afrique qui a suivi ce procès

Achille Zogo Andela, détenu depuis 2011 à la prison centrale de Yaoundé-Kndengui, ce procès s'est déroulé en son absence, car hospitalisé en urgence à la suite de la brutale détérioration de son état de santé